



ON VIT UNE ÉPOQUE FORMIDABLE! ... (OU PAS)



Petit résumé de la situation politique : un gouvernement viré par les urnes, mais en grande partie reconduit, dirigé par un membre d'un des plus petits groupes de l'Assemblée nationale, dépose une proposition de Loi de finances reprenant elle-même en grande partie la proposition ayant essuyé une motion de censure un mois plus tôt.

Sans pression des électeurs spoliés, cette configuration laisse-t-elle envisager un changement de politique ? Difficile d'y croire... Et la Loi de finances 2025 qui vient d'être adoptée nous le confirme malheureusement.

LES MESURES SAILLANTES SONT :

- ➡ La **contribution différentielle pour les hauts revenus** (uniquement en 2025 pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse 250 000 € par personne) ;
- ➡ La **contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises** (uniquement pour 2025 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires en France est supérieur à 3 milliards d'€ : 20,6 % entre 1 net 3 milliards de CA, 41,2 au-delà) (c'est à son sujet que Bernard Arnault a fait la une des media, expliquant que cette taxe ferait fuir les entreprises et serait contre-productive pour l'emploi... ; c'est donc l'un des hommes les plus riches du monde, dont la fortune a doublé en 2020, qui explique que, pour gagner encore plus que ce que lui et ses héritiers ne pourront jamais dépenser en 1000 vies, il est prêt à s'expatrier... à part ça il s'inquiète de l'avenir de la France...)
- ➡ La **création d'une taxe de 8 % sur les rachats d'actions suivis d'une annulation d'actions** conduisant à une réduction du capital pour les entreprises dont le CA dépasse 1 milliard € (rappelons que le rachat de ses propres actions par une entreprise permet de valoriser fortement la valeur des actions restantes et donc de satisfaire les actionnaires ; Michelin a par exemple racheté 1 milliard € de ses actions en 2024 grâce à son bénéfice, tout en licenciant massivement des salariés ; les 3/4 des bénéfices de Michelin de 2023 ont ainsi été captés par les actionnaires) ;
- ➡ L'**augmentation de la taxe sur les transactions financières** de 0,3 à 0,4 % ;
- ➡ Les dons de sommes d'argent consentis à un descendant ou, à défaut de descendance, **un neveu ou une nièce (nouveau)** sont exonérés de droits de mutation à titre gratuit dans la double limite de 100 000 € par un même donateur à un même donataire et de 300 000 € par donataire si ces sommes sont affectées par ce dernier à l'acquisition de sa résidence principale ;
- ➡ Création d'un **dispositif anti « CumCum »** (pratique permettant aux actionnaires étrangers d'entreprises françaises de contourner la taxation des dividendes, grâce au concours de banques) ;
- ➡ Est créé un **crédit d'impôt transférable négociable** à un tiers, permettant donc à ce tiers de réduire son impôt.

Dans le cadre de la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles** (et notamment contre les 110 à 120 féminicides/an en France), des dons aux organismes accompagnant les victimes de violences domestiques deviennent déductibles de l'impôt sur le revenu.

La principale mesure annoncée, mais supprimée lors de la navette parlementaire, est l'impôt sur la fortune improductive.



Concernant le régime des micro-entrepreneurs, l'abaissement du plafond pour bénéficier de l'exemption de TVA à 25 000 € de CA (contre 37 500 € aujourd'hui pour les prestations de service et 85 000 € pour l'achat-revente) est suspendu pour ouvrir une période d'explication avec les entreprises.

Les tranches **de l'impôt sur le revenu** augmentent de 1,8 % par rapport à 2024.

En ce qui concerne la fiscalité « verte », le seuil de déclenchement du **malus** pour l'achat de voitures thermiques est abaissé à 113 g/km de CO2 contre 118 auparavant et la **taxe sur les billets d'avion** passe de 2,63 € à 7,30 € en classe éco pour l'Europe et à 40 € pour les destinations lointaines (respectivement jusqu'à 420 € et 2100 € pour les jets privés).

Enfin, si le nombre de jours de carence en cas d'**arrêt-maladie des fonctionnaires** reste fixé à 1 (et non 3 comme envisagé par le gouvernement Barnier), leur taux d'indemnisation est bien réduit à 90 % (sauf en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle) !

Conclusion : Triple peine en cas de maladie, puisque, non contents d'être malades, nous perdrons 1 journée de salaire (carence) et 10 % de traitement sur les jours d'arrêt au-delà du 1er... Rappelons que l'arrêt-maladie est destiné à se soigner, mais aussi à protéger les autres (mesure de prévention)...

Le **budget** quant à lui conserve les 4 000 postes d'enseignants dont le gouvernement Barnier avait proposé la suppression, mais les 50 millions € correspondants sont bien retirés au ministère de l'Éducation.

Demerden Sie sich, comme disait ma grand-mère...

En conclusion, malgré une communication importante sur les efforts demandés aux plus riches, cet « effort » ne portera que sur 2025 ; pas de quoi quitter la France, Monsieur Arnault ! (qui n'y habite déjà plus...).

La pression mise pour faire adopter un budget coûte que coûte sans lequel « la fin du monde était proche » profite encore aux mêmes.

En revanche, les efforts demandés aux fonctionnaires restent quasi inchangés, l'écologie devra repasser pour espérer lutter contre le réchauffement de la planète et le budget reste encore et toujours à la baisse du financement des services publics (la seule richesse de ceux qui n'ont rien) et à la non remise en cause des cadeaux de tous ordres faits aux entreprises (par exemple la participation au paiement des bas salaires et l'abandon des cotisations sociales, qui font pourtant partie du salaire, puisqu'elles ne sont qu'un salaire différé).

N'ATTENDONS RIEN DE CE GOUVERNEMENT !

**Il nous appartient de prendre notre avenir en mains,
personne ne le fera pour nous**

**(ni Macron, ni Bayrou, ni Bernard Arnault,
ni les media qu'ils possèdent ou qui sont à leur botte...).**

**Faisons en sorte que les mesures politiques qui ont prouvé
leur échec depuis des années passent enfin à la trappe !**

FAISONS RESPECTER NOS CHOIX !